

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 12h00, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Charles Brochu
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Camille Auble directeur général et greffier-trésorier ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Monsieur Camille Auble est relié à partir de sa résidence via son ordinateur portable en mode direct.

Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-36

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 12h00

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
3. Adoption du budget pour l'année financière 2022
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions du public*
6. Levée de la séance

*Conformément aux dispositions de l'article 956 du Code Municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2022 et sur le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-37

Adoption du budget pour l'année financière 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget équilibré pour l'exercice financier 2022;


CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le budget équilibré suivant pour l'exercice financier 2022 :

 CLEVELAND	BUDGET 2022	
	Revenus	Dépenses
	3 941 987 \$	(3 941 987 \$)
Description	Budget 2022	
Revenus		
TAXES	1 398 082 \$	
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	185 493 \$	
TENANT LIEU DE TAXES	23 120 \$	
IMPOSITION DE DROITS	115 409 \$	
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	6 220 \$	
AUTRES REVENUS	8 350 \$	
TRANSFERTS DE DROIT	548 950 \$	
Dépenses		
ADMINISTRATION	(483 563 \$)	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	(340 326 \$)	
VOIRIE	(839 671 \$)	
HYGIÈNE DU MILIEU	(181 100 \$)	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	(122 195 \$)	
LOISIRS	(187 278 \$)	
DETTE LONG TERME	(23 688 \$)	
IMMOBILISATIONS	(107 803 \$)	
PROJETS	Dépenses 2022	Revenus 2022
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(1 656 363 \$)	1 656 363 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-38

Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

ATTENDU QUE l'article 956 du *Code municipal du Québec* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour l'année 2022, 2023 et 2024 tel que présenté, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS
THE THREE-YEAR PROGRAM OF CAPITAL EXPENDITURES

PROJET / PROJECT	2022	2023	2024	TOTAL
Travaux divers sur différents chemins/ Miscellaneous road repairs : Subvention TECQ 2019/2023 : Subvention Taxe d'accise - chemin Lockwood (2023)		428 450 \$		428 450 \$
Travaux divers sur différents chemins/ Miscellaneous road repairs : Subvention TECQ 2019/2023 : Subvention Taxe d'accise - chemin MULVENA (2023)		76 600 \$		76 600 \$
Travaux divers sur différents chemins/ Miscellaneous road repairs : Subvention TECQ 2019/2023 : Subvention Taxe d'accise - chemin BARKER (2022)	1 024 363 \$		-	1 024 363 \$
Travaux divers sur différents chemins/ Miscellaneous road repairs : Subvention TECQ 2019/2023 : Subvention Taxe d'accise - chemin PEASE (2023)	130 435 \$			130 435 \$
Travaux divers sur différents chemins/ Miscellaneous road repairs : Subvention TECQ 2019/2023 : Subvention Taxe d'accise - chemin BANFILL (2023)	-	-	200 000 \$	200 000 \$
Pose d'enrobé bitumineux (asphalte) diverses rues: gutter and asphalt pavement for part of Place Terry, 3e Avenue, Brown et Du Boisé	100 000 \$	190 000 \$	152 000 \$	442 000 \$
	TERRY	BROWN	DU BOISÉ	
Équipements routiers : Rétrocaveuse sur roues (pépine)	120 000 \$		-	120 000 \$
Informatique et autres équipements / Computer and other equipment - Activités financières	10 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	16 000 \$
Aménagement extérieur (parc) - Rue de la Rivière et Loisirs (Gazebo-Jeux-Aménagement paysagiste)	35 000 \$	35 000 \$	-	70 000 \$

Poteaux d'éclairage ilots postaux	12 000 \$	-	-	12 000 \$
Mats pour drapeaux - Hôtel de Ville	3 000 \$	-	-	3 000 \$
Réhabilitation enveloppe extérieure - Hôtel de Ville	107 917 \$		-	107 917 \$
Ameublement bureau & table du conseil	15 000 \$	-	-	15 000 \$
Équipements salle à manger/cuisine - Hôtel de Ville	2 000 \$	-	-	2 000 \$
Enseignes HDV et de Bienvenue (4)	10 000 \$		-	10 000 \$
Enseigne & drapeaux : Parc Lamoureux	4 000 \$		-	4 000 \$
Asphalte chemin Parc Lamoureux	-	74 600 \$	-	74 600 \$
TOTAL	1 573 715 \$	807 650 \$	355 000 \$	2 736 365 \$

DE DISTRIBUER

un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Cleveland, comme spécifié à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les questions ne peuvent porter qu'exclusivement sur le budget 2022 ou sur le PTI.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-39

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

la séance soit levée à 12h15.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 17e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier par intérim